

Emmanuelle CHEVREAU, Présidente de la Section 03 du CNU
Sophie DÉMARE-LAFONT, Présidente de la Société d'Histoire du droit
Bernard D'ALTEROCHE, Président de l'Association des Historiens des Facultés de droit

À

Monsieur OGIER, Président de l'Université de La Rochelle

Paris, le 1^{er} mars 2018

Monsieur le Président,
Cher collègue,

La présente démarche conjointe que nous effectuons auprès de vous résulte d'une initiative du département d'histoire du droit de la Faculté de droit de l'Université de La Rochelle, qui a saisi officiellement la Section 03 du CNU et a alerté la Société d'histoire du droit (SHD) et l'Association des Historiens des Facultés de droit (AHFD).

Nous souhaitons vous faire part de nos préoccupations concernant la situation de notre discipline à l'Université de La Rochelle.

Nos collègues rochelais nous ont en effet indiqué que la nouvelle offre de formation de leur université prévoit la suppression de plusieurs cours magistraux en Licence de droit, équivalents en volume à plus d'un service d'enseignement, ce qui aura pour conséquence de laisser en sous-service les trois enseignants-chercheurs actuellement en poste (un PR et deux MCF) en leur laissant un peu moins de deux services complets. Aucune solution ne semble leur avoir été proposée jusqu'à présent.

L'objet de notre lettre n'est aucunement de contester l'évolution de l'offre de formation décidée par les conseils centraux de l'Université de La Rochelle. Il est cependant de notre responsabilité – le CNU en tant qu'instance nationale, la SHD et l'AHFD en tant qu'associations représentant la discipline et la communauté des historiens du droit – d'exprimer notre inquiétude quand l'avenir de la discipline est menacé.

La réduction de l'offre de formation laisse craindre, à terme, la suppression de deux postes relevant de la section 03, ce qui aura des conséquences sur le rayonnement scientifique de l'université et de la discipline.

En effet, les historiens du droit de La Rochelle sont à la tête d'un centre de recherche (Centre d'Études Internationales sur la Romanité, CEIR - EA 4227) très dynamique et dont la renommée scientifique dépasse depuis de longues années les frontières de l'hexagone. C'est l'unique centre universitaire en France incluant l'égyptologie juridique dans ses activités de recherche, grâce à la présence d'un enseignant-chercheur spécialisé dans ce savoir rare. La qualité des travaux du CEIR justifie son implication dans de nombreux réseaux de recherche à l'étranger, dont le prestigieux Institut Français d'Archéologie Orientale du Caire. Le CEIR contribue ainsi pleinement à la diffusion de la science juridique française, qui est l'une des principales missions de l'université à côté de l'enseignement.

La diminution significative de la charge d'enseignement des historiens du droit de la faculté de droit de La Rochelle aura des répercussions sur la formation des étudiants ainsi que sur les conditions de travail de ces collègues. Par ailleurs, la disparition probable de plusieurs postes menacera la pérennité de leur centre de recherche et fragilisera plus généralement notre discipline, l'histoire du droit, qui fait partie intégrante de l'enseignement dispensé dans les facultés de droit depuis le XIX^e siècle. À l'image des sections droit privé et droit public, l'histoire du droit a aussi un concours d'agrégation de l'enseignement supérieur. Elle constitue un incomparable outil de formation du juriste, reconnu par les savants étrangers et les professionnels du droit.

La Section 03 du CNU a pour mission de garantir – dans le cadre des fonctions qui lui sont attribuées – les qualités pédagogiques et scientifiques des enseignants-chercheurs qui forment les étudiants en droit et contribuent au rayonnement national et international de la discipline. La SHD, qui a été créée il y a plus d'un siècle, soutient et encourage l'histoire du droit en France et à l'étranger par des manifestations scientifiques régulières. L'AHFD défend quant à elle le développement de l'histoire du droit dans ses dimensions scientifiques et pédagogiques au sein des universités françaises.

Conformément à ces objectifs, il nous a paru nécessaire d'attirer votre attention sur les dangers qui pèsent sur l'enseignement et la recherche en histoire du droit à La Rochelle. Quand certains collègues n'ont plus les moyens matériels de mener à bien leur mission, il est de notre devoir d'exprimer notre inquiétude sur l'avenir de la discipline. Nous espérons sincèrement que vous serez sensible à notre démarche.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, cher collègue, à l'assurance de notre respectueuse considération.

Emmanuelle CHEVREAU, Présidente de la Section 03 du CNU



Sophie DÉMARE-LAFONT, Présidente de la Société d'Histoire du droit



Bernard D'ALTEROCHE, Président de l'Association des Historiens des Facultés de droit

